



**Dossier du BHI N° S3/3070**

**LETTRE CIRCULAIRE N° 84/2006  
13 décembre 2006**

**PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE  
INTERNATIONALE (OHI)  
ET  
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE TELECOMMUNICATIONS MOBILES PAR  
SATELLITE (IMSO)**

Référence : A. LC du BHI N° 92/2005 du 16 septembre 2005  
B. LC du BHI N° 116/2005 du 17 novembre 2005

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

A la suite des LC mentionnées en référence, le BHI a l'honneur de vous informer que le protocole d'accord entre l'OHI et l'IMSO a été signé par le Vice-amiral Maratos, Président, au nom de l'OHI et par M. Jerzy Vonau, Directeur, au nom de l'IMSO, lors de la 82e session du Comité de la sécurité maritime de l'OMI, à Istanbul, Turquie. Le protocole d'accord sera introduit sur le site web de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "A. Maratos", written over a light blue rectangular background.

Vice-amiral Alexandros Maratos  
Président